

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 06 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 06 5705.4593

CX 4/30.2

CL 1999/25-FAC
Novembre 1999

- AUX:** Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100, Rome (Italie)
- OBJET:** Demande d'observations sur les normes d'identité et de pureté pour les additifs alimentaires résultant de la cinquante-troisième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)

DATE LIMITE : 15 JANVIER 2000

OBSERVATIONS: **A:**
Dr. Paul M. Kuznesof
Office of Premarket Approval (HFS-246)
Center for Food Safety and Applied
Nutrition
US Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, DC 20204
Etats-Unis d'Amérique
Télécopie: + 1.202.418.3030
Mél.: pkuzneso@bangate.fda.gov

COPIE AU:
Secrétaire,
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur
les normes alimentaires
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100
Rome (Italie)
Télécopie: +39.06.5705.4593
Mél.: codex@fao.org

HISTORIQUE

1. Les monographies de 227 additifs alimentaires et aromatisants ont été établies par le JECFA à sa cinquante-troisième session (Rome, juin 1999) et publiées ultérieurement en tant que supplément 7 au "Recueil des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires" (document FAO Alimentation et nutrition n° 52 - Add. 7). Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants examinera les monographies qui seront présentées pour adoption en tant que normes Codex, compte tenu des observations reçues.

2. Des observations sont également demandées sur les Principes régissant l'établissement et la révision des normes d'identité, qui figurent à la section C du document Alimentation et nutrition n° 52 - Add. 7.

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

Normes d'identité

3. Les observations seront examinées lors d'une réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur les normes d'identité et de pureté établies par le Comité à sa trente et unième session. L'ordre du jour de cette réunion est joint en Appendice 1. Ces normes seront classées dans les catégories I, II, III, IV ou V selon les procédures établies.

4. On trouvera également à l'Appendice 1 une explication des cinq catégories et une liste des normes qualifiées de "provisaires" par le JECFA. Ces monographies provisoires seront classées dans la catégorie V et ne nécessitent pas de discussion. La norme concernant le sulfite acide de calcium a été "retirée" par le JECFA en raison du manque de renseignements sur son utilisation effective dans les aliments et de l'insuffisance des données sur ses propriétés physico-chimiques.

Aromatisants

5. Sur les 187 monographies concernant des aromatisants établies à la cinquante-troisième réunion du JECFA, 107 sont qualifiées de provisoires (voir Appendice 1) et entreront dans la catégorie V. Il reste donc 80 monographies à examiner au cours de la session. Par souci d'efficacité, il sera demandé au Groupe de travail d'identifier les monographies qui ne peuvent pas faire l'objet de recommandation en tant que normes Codex (c'est-à-dire catégorie I). Les numéros du JECFA pour ces 77 substances figurent à l'Appendice 1 à toutes fins utiles.

Principes

6. Le Groupe de travail pourra également formuler des observations sur les Principes régissant l'établissement et la révision des normes d'identité et de pureté. Voir point VI de l'ordre du jour provisoire figurant à l'Appendice 1 ci-joint.

Appendice 1

GRUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LES NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ

Samedi 18 mars 2000, 11 h 15-13 h 30

ORDRE DU JOUR PROVISoire

- I. Introduction
- II. Approbation de l'ordre du jour
- III. Observations du Secrétariat du Codex et du Secrétariat du JECFA
- IV. Observations du Président du Groupe de travail
- V. Examen des définitions des catégories (voir ci-après)
- VI. Examen des observations reçues sur les Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (Document FAO Alimentation et nutrition n° 52 - Add. 7) établies par le JECFA à sa cinquante-troisième session.
 - A. Additifs (emplois autres qu'aromatisants)
 - B. Normes d'identité de plusieurs aromatisants
 - C. Principes régissant l'établissement et la révision des normes d'identité et de pureté (voir également Appendice 1, points 4-8, du document présentant le résumé et les conclusions de la cinquante-troisième réunion du JECFA, Rome, 1-10 juin 1999).
 - i) Résidus d'éthanol -nécessité de fixer des limites
 - ii) Test de conformité aux limites de métaux lourds - remplacement du test
 - iii) Mention des souches microbiennes - dans les normes pour les préparations d'enzyme provenant de micro-organismes génétiquement modifiés
 - iv) Normes "provisaires" pour les additifs alimentaires - examen d'un éventuel retrait lorsque les renseignements demandés ne sont pas fournis
 - v) Normes d'identité et de pureté pour les aromatisants qualifiées de "provisaires" - critères pour l'appellation "provisoire".
- VII. Autres questions

CATÉGORIES DE NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ

- I. Normes qui peuvent être présentées à la Commission pour adoption finale en tant que normes Codex;
- II. Normes qui pourront être présentées à la Commission pour adoption finale en tant que normes Codex après modifications d'ordre rédactionnel;
- III. Normes qui nécessitent des modifications de fond avant d'être présentées comme normes Codex et qui doivent être maintenues à l'étape 2 de la procédure visant les normes d'identité et de pureté en attendant un nouvel avis du JECFA;
- IV. Normes qui ont été révisées lors de récentes réunions du JECFA ou qui peuvent être révisées à la prochaine réunion;
- V. Normes qui sont incomplètes et qui ont été qualifiées de provisoires par le JECFA (et qui ne sont donc pas présentées pour adoption en tant que normes Codex)

MONOGRAPHIES CONCERNANT DES NORMES QUALIFIÉES DE PROVISOIRES PAR LE JECFA À SA CINQUANTE-TROISIÈME RÉUNION (FAO FNP 52 - ADD. 7, ROME 1999):

Sulfate de sodium

Aromatisants (provisaires)

N°	Substance	N°	Substance
456	1,4-Dithiane	457	(1-Buten-1-yl) methyl sulfide
458	Allyl sulfide	461	3-(Methylthio)propanol
462	4-(Methylthio)butanol	464	2-Methyl-4-propyl-1,3-oxathiane
465	2-Methylthioacetaldehyde	466	3-(Methylthio)propionaldehyde
467	3-(Methylthio)butanal	468	4-(Methylthio)butanal
470	2-(Methylthio)methyl-2-butenal	471	2,8-Dithianon-4-ene-4-carboxaldehyde
473	Methylthiomethyl butyrate	475	Ethyl 2-(methylthio)acetate
478	3-(Methylthio)propyl acetate	479	Methylthiomethyl hexanoate
480	Ethyl 3-(methylthio)butyrate	481	3-(Methylthio)hexyl acetate
482	S-Methyl thioacetate	484	Methyl thiobutyrate
486	S-Methyl 2-methylbutanethioate	487	S-Methyl 3-methylbutanethioate
488	S-Methyl 4-methylpentanethioate	489	S-Methyl hexanethioate
490	Allyl thiopropionate	495	1-Methylthio-2-propanone
497	4-(Methylthio)-2-butanone	498	4,5-Dihydro-3(2H) thiophenone
499	2-Methyltetrahydrothiophen-3-one	500	4-(Methylthio)-4-methyl-2-pentanone
502	Di(butan-3-one-1-yl) sulfide	503	o-(Methylthio)phenol
504	S-Methyl benzothioate	507	Methylsulfinylmethane
508	Methyl mercaptan	509	Propanethiol
510	2-Propanethiol	512	2-Methyl-1-propanethiol
513	3-Methylbutanethiol	514	2-Pentanethiol
516	Cyclopentanethiol	518	1-Hexanethiol
519	2-Ethylhexanethiol	520	2, 3, or 10-Mercaptopinane
521	Allyl mercaptan	523	1-p-Menthene-8-thiol
524	Thiogeraniol		
528	o-Toluenethiol	529	2-Ethylthiophenol
531	2-Naphthalenethiol	533	bis(Methylthio)methane
536	1,2-Propanedithiol	543	Trithioacetone
544	3-Mercapto-3-methyl-1-butanol	546	2-Mercapto-3-butanol
548	4-Methoxy-2-methyl-2-butanethiol	552	Ethyl 2-mercaptopropionate
556	3-Mercaptohexyl hexanoate	557	1-Mercapto-2-propanone
558	3-Mercapto-2-butanone	559	2-Keto-4-butanethiol
560	3-Mercapto-2-pentanone	561	p-Mentha-8-thiol-3-one
562	2,5-Dimethyl-2,5-dihydroxy-1,4-dithiane	565	Methyl propyl disulfide
568	Allyl methyl disulfide	569	Methyl 1-propenyl disulfide
570	Propenyl propyl disulfide	571	Methyl 3-methyl-1-butenyl disulfide

N°	Substance	N°	Substance
572	Allyl disulfide	573	3,5-Dimethyl-1,2,4-trithiolane
574	3-Methyl-1,2,4-trithiane	575	Dicyclohexyl disulfide
579	Benzyl disulfide	580	2-Methyl-2-(methyldithio)propanal
581	Ethyl 2-(methyldithio)propionate	582	Dimethyl trisulfide
583	Methyl ethyl trisulfide	584	Methyl propyl trisulfide
585	Dipropyl trisulfide	586	Allyl methyl trisulfide
587	Diallyl trisulfide	588	Diallyl polysulfide
589	2-Oxobutyric acid	590	Methyl 2-hydroxy-4-methylpentanoate
591	Methyl 2-oxo-3-methylpentanoate	592	Citronelloxyacetaldehyde
594	Ethyl 3-Hydroxybutyrate	596	Butyl acetoacetate
597	Isobutyl acetoacetate	598	Isoamyl acetoacetate
599	Geranyl acetoacetate	600	Methyl 3-hydroxyhexanoate
603	Ethyl 2,4-dioxohexanoate	604	3-(Hydroxymethyl)-2-heptanone
605	1,3-Nonanediol acetate (mixed esters)	609	1,4-Nonanediol diacetate
610	Hydroxycitronellol	613	Hydroxycitronellal diethyl acetal
615	Butyl ethyl malonate	618	Fumaric acid
619	l-Malic acid	620	Diethyl malate
627	Aconitic acid	628	Ethyl aconitate (mixed esters)
629	Triethyl citrate	630	Tributyl acetylcitrate

NUMÉROS DU JECFA POUR LES AROMATISANTS AUXQUELS CORRESPONDENT DES NORMES COMPLÈTES (ou pour lesquels des spécifications complètes ont été révisées ou conservées) PAR LA CINQUANTE-TROISIÈME RÉUNION DU JECFA (FNP 52 - ADD. 7, ROME 1999):

452-455, 459, 460, 463, 469, 472, 474, 476, 477, 483, 485, 491-494, 496, 501, 505, 506, 511, 515, 517, 522, 525-527, 530, 532, 534, 535, 537-542, 545, 547, 549, 550, 551, 553-555, 563, 564, 566, 567, 576-578, 593, 595, 601, 602, 606-608, 611, 612, 614, 616, 617, 621-626, 631, 631.1, 632, 632.1, 633, 633.1, 634, 635.

MONOGRAPHIES RETIRÉES A LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU JECFA (FNP 52 - ADD. 7, ROME 1999):

Sulfite acide de calcium
